

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOÈME

016-211602362-20200504-D_2020_4_9-AU
Regu le 04/05/2020

8, place du champ de foire
16440-MOUTHIERS-SUR-BOÈME

tel : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthis-sur-boeme.fr

délibération :
D_2020_4_9

L'an deux mille vingt, le jeudi 30 avril à 14 h 00, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en visioconférence, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 23 Avril 2020

Présents : 14

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Madame VERGNAUD Isabelle, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 17

**Objet : Motion relative au
redémarrage des écoles
communales de Mouthiers sur
Boème**

Pouvoirs :

Monsieur BORRÉDON Richard a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Madame HITIER Marie-Christine a donné pouvoir à Monsieur REVEREAULT Jean
Monsieur RABSKI Jean a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BORRÉDON Richard, Madame HITIER Marie-Christine, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Madame GROLLEAU Rachel

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Le Conseil municipal réuni le jeudi 30 avril 2020,

- après avoir entendu Monsieur le Maire rendre compte des réunions préparatoires à une réouverture des écoles, entendu Madame la première adjointe rapportant la démarche de sondage de l'association des parents d'élèves,

Après en avoir débattu le Conseil municipal, décide à l'unanimité,

- Considérant que le temps de scolarité effectif de chaque élève sera très court en raison du calendrier et de la nécessité de dédoubler les classes, soit autour d'une dizaine de jour ;
- Considérant les grandes difficultés pour assurer la restauration collective dans les meilleures conditions sanitaires et l'impossibilité d'assurer le service de transport scolaire communal ;
- Considérant que la pédagogie à distance assurée avec qualité par les enseignants de l'école, fonctionne bien ;

Considérant que divers difficultés supplémentaires, problème des fratries confrontées à des arrivées-sorties différenciées par classe, incapacités potentielles de remplacement d'enseignants absents ;

- **Demande à Madame la Préfète de transmettre à Monsieur le Ministre de l'éducation notre demande à surseoir à la rentrée de mai et de renvoyer celle-ci à septembre,**

- **Demande au Président de l'A.M.F. Charente de transmettre la position du Conseil Municipal au Président National de l'A.M.F.**

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 30/04/2020, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le



Michel CARTERET.

